

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 septembre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Stop aux conteneurs saisonniers».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- le potentiel touristique que représente Genève dans le monde;
- la pauvreté de la qualité urbanistique que représentent les conteneurs servant de bancs de glaces, souvenirs ou autres;
- la quantité de personnes arpentant les quais, notamment en période estivale;
- que les futures installations saisonnières de Plainpalais seront du même acabit que celles des quais;
- le constat navrant que ces dernières années le Conseil administratif n'a eu pour idée, afin d'agréments et d'embellir nos quais, que de nous présenter des conteneurs de type «ferrazinette», «paganinette», «maudinette» ou autre «barcelonnette» pour banc de glaces, stand de souvenirs et autres guichets touristiques;
- que l'on trouve non loin de nous, dans différentes villes de Suisse romande, de magnifiques et agréables installations, plaisantes tant pour le touriste, le résident local que pour l'exploitant. Pour exemple: les quais de Montreux ou plus généralement de la Riviera; le centre-ville de Sion,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter dans les meilleurs délais un projet concret pour la modification des actuels conteneurs communément appelés «barcelonnette» par un projet urbanistique de qualité et durable, de type chalet, bungalow ou autres avec terrasses ou vérandas;
- d'envisager que ces bancs de glaces, stands de souvenirs, guichets touristiques puissent être exploités à l'année.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif partage la préoccupation des motionnaires concernant l'aménagement du pourtour de la rade et plus particulièrement des pavillons glaciers. La relative ancienneté de la motion, qui date du mois de septembre 2012

et dont le traitement s'est achevé par un vote du Conseil municipal en septembre 2017, rend caducs certains des considérants de la motion.

Il n'en reste pas moins que la problématique de la gestion et de l'esthétique des pavillons glaciers du pourtour de la rade garde toute son actualité pour le Conseil administratif.

Cette question a été pleinement intégrée dans le cadre du concours d'idées «La rade» organisé en 2016-2017. A cette occasion, des propositions très concrètes ont été formulées, notamment par le groupe lauréat qui propose d'intégrer ces structures à des aménagements plus pérennes, en particulier sur la rive gauche.

Les études sont en cours, au sein de groupes de travail réunissant les services du Canton et de la Ville de Genève, sous le pilotage de la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif, afin de définir une vision commune pour la valorisation de la rade. En effet, dès 2021, le nouveau port des Eaux-Vives accueillera toute une série d'activités actuellement sur les quais en Ville de Genève (ex.: cabanes de pêcheurs et dériveurs), ainsi que sur l'eau en aval du Jet d'eau (ex.: estacades et places d'amarrage).

Ces projets conduiront à la libération d'espaces autour et dans la rade, qui pourront alors être valorisés. Cette nouvelle situation est l'occasion de repenser globalement le concept de lieu de détente/rencontre et de restauration sur les quais, matérialisé actuellement par les pavillons glaciers qui ont été installés en 2009. L'élaboration d'une image directrice de la rade est en cours, y compris à travers un large processus de concertation avec tous les acteurs concernés. Cette image directrice, une fois finalisée, sera intégrée dans le processus de révision du plan directeur communal.

Concernant les pavillons proprement dits, et conformément à ce qui avait été indiqué lors du vote du crédit pour leur mise en place en 2009, le durée d'amortissement avait été évaluée à dix ans. Un nouveau concept pour ces pavillons intervient donc dans une temporalité qui converge avec la réflexion globale sur l'aménagement de la rade. Les baux liant la Ville de Genève aux exploitants des pavillons glaciers de la rade arrivant à échéance en automne 2018 ont été prolongés de deux ans par le Conseil administratif, le temps de finaliser un nouveau concept en accord avec la vision générale.

Dans le même temps, la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif étudiera des propositions simples et peu coûteuses en vue de valoriser les abords immédiats des pavillons. La Ville s'est en effet réservé le droit d'apporter des modifications techniques et esthétiques aux pavillons glaciers. Il s'agirait avant tout de modifier leur aspect extérieur, par exemple en renforçant la végétation autour du pavillon. Il a également été demandé aux exploitants de repenser leur mobilier urbain.

En conclusion, le Conseil administratif confirme son intention de revoir l'intégralité du concept de restauration sur le pourtour de la rade, concept qui comprend également l'esthétique des pavillons glaciers ainsi que la durée annuelle d'exploitation, saisonnière ou prolongée sur toute l'année, dans le cadre de l'image directrice en cours d'élaboration. Dans l'intervalle, les pavillons existants seront encore en place, le temps de terminer leur amortissement. Des adaptations sont toutefois envisagées en vue d'en améliorer l'esthétique et les abords.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*